



Hyères, le 13 mai 2016

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : Chez M. IGNACE. R

2, Clos du Martinet - 5, rue Edouard BRANLY
83400 HYERES

A Monsieur le Préfet du Var
Bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 31209
83070 Toulon Cedex

Objet : Plan Local d'Urbanisme Hyérois

Pièces jointes :

- Courrier des CIL du bassin versant du Roubaud du 18 novembre 2015,
- Réponse de M. le Député Maire d'Hyères du 10 décembre 2015,
- Article Var-Matin du 22 mars 2016.

Monsieur le Préfet,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme hyérois a été arrêté par le conseil municipal le 4 mai 2016.

Tous les groupes d'opposition se sont abstenus de voter le PLU en raison de l'absence de Plan de Prévention du Risque d'Inondation et de Schéma Directeur Pluvial.

Ce projet inquiète non seulement les groupes d'opposition mais également tous les habitants de notre quartier des Rougières (où 28 hectares sont prévus à l'urbanisation) qui connaissent bien les risques d'inondation encourus sur cette zone (anciennement marécageuse) parcourue par de nombreux ruisseaux et béals :

- Le Roubaud dont les débordements fréquents nous démontrent la saturation actuelle,
- La Sauvette, classée « à risque » dans le précédent PPRI,
- Plusieurs béals qui canalisent dans le sens Nord-Sud les eaux de ruissellement de l'avenue Léopold Ritondale vers le Roubaud et dont les sections ont été réduites au fur et à mesure des urbanisations.

Actuellement les terrains en friches absorbent une grande partie des eaux de ruissellement, sans toutefois prévenir totalement du risque d'inondation (pour mémoire les dernières inondations dans notre quartier remontent à novembre 2014 dans les résidences Anacapri, De Bussy et Ravel).

Nous avons donc alerté à différentes reprises Monsieur le Député-Maire sur cette problématique :

- lors de nos assemblées générales ordinaires,
- lors de la présentation du PADD,
- dans le registre ouvert en Mairie dans le cadre du PLU,
- dans un courrier du 8 mars dernier,
- plus récemment, lors d'une visite de notre quartier (cf. article Var-Matin du 22 mars 2016).

Aujourd'hui, nous constatons :

- qu'aucune de nos demandes consignées dans le registre ouvert en Mairie n'a été prise en compte dans le PLU,
- qu'aucune étude d'impact préalable sur les réseaux pluvial et routier ne démontre la possibilité d'urbaniser le quartier des Rougières,
- que le nombre total de logements annoncé (environ 1000 cf. OAP des Rougières) est défini a priori (sans aucune concertation préalable) alors qu'il devrait plutôt être déduit des résultats des études d'impacts préalables sur les réseaux pluvial et routier,
- que l'emprise au sol prévue pour l'OAP des Rougières (35% cf. article 9 de la page 294 du rapport de présentation) n'est absolument pas cohérente avec l'emprise au sol moyenne constatée dans le quartier (20 à 25 %).
- que le risque d'inondation sur la future OAP des Rougières est actuellement considéré faible dans le rapport explicatif du Territoire à Risque Important de Toulon Hyères, compte tenu du faible nombre actuel d'habitants permanents et d'emplois potentiellement touchés sur cette zone. Nous pensons donc que ce risque sera beaucoup plus important lorsqu'environ 1000 logements, des commerces et des hôtels y seront construits.
- que la zone prévue dans l'OAP pour le futur bassin de rétention est déjà actuellement en surcharge, ce qui nous fait douter de son efficacité et fait donc courir un risque accru d'inondation au collège Gustave ROUX (déjà régulièrement inondé) situé en aval de la ZAC des Rougières,
- que la zone d'expansion de crue de la Sauvette est confondue avec le bassin de rétention de l'OAP des Rougières alors qu'ils ont deux fonctions différentes,
- que les bassins de rétention ne sont pas efficaces en cas d'épisodes orageux répétés (ce qui a été le cas en 2014) ; ces bassins n'ayant alors pas le temps de se vider. Qu'advient-il alors des 15 000 m³ / h d'eaux de ruissèlement issus de la future imperméabilisation des sols ?
- que le creusement de bassins de rétention profonds (inévitables compte tenu de l'emprise au sol annoncée) risque de « syphonner » la nappe phréatique affleurante dans notre quartier et entraîner la fissuration des logements en cas de périodes de sécheresse,
- que l'urbanisation de l'OAP s'effectuera en deux temps : La partie Nord en priorité (phase 1) puis la partie Sud (phase 2). Nous n'avons donc aucune garantie que toutes les voies d'accès et le bassin de rétention prévus seront réalisés dès la phase 1 du projet.

- que la municipalité a dessaisi l'Etablissement Foncier Public de l'acquisition des terrains. L'opacité qui entoure maintenant ces acquisitions nous fait craindre une forte spéculation foncière qui conduira inévitablement à l'utilisation de l'emprise au sol maximale (et donc l'imperméabilisation des sols maximale) afin d'amortir le prix des terrains.

Comme notre inquiétude est également partagée par tous les Comités d'Intérêt Local (CIL) situés sur le bassin versant du Roubaud, nous avons donc écrit un courrier commun à M. le Député-Maire le 25 novembre 2015 (cf. courrier en pièce jointe) afin de lui demander :

- une étude d'impact indépendante sur le Roubaud,
- la création d'une commission spécifique Roubaud puisque le SAGE ne concerne que le Gapeau.

Le Député-Maire nous a répondu (cf. courrier en pièce jointe) que nos deux demandes seraient prises en compte dans la démarche du Plan d'Action et de Prévention contre l'Inondation (PAPI) de l'Eygoutier dont la compétence incombera à TPM en 2018.

Or, les échéances de ce PAPI ne nous semblent pas compatibles avec celles du PLU qui motivait notre courrier.

A ce jour, nous n'avons donc toujours aucune garantie que le Roubaud sera en capacité d'accueillir les eaux de ruissellement des futures constructions, d'autant plus :

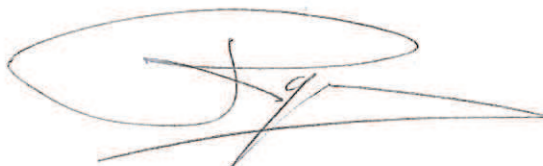
- que ce sont plus de 100 hectares qui seront finalement construits sur son bassin versant, si on comptabilise tous les projets de construction municipaux et intercommunautaires en cours ou à venir
- que les inondations répétées dans le quartier de la Gare en 2014 tendent à démontrer que le Roubaud n'est déjà plus en capacité d'assumer l'imperméabilisation actuelle des sols,
- que l'étude « Cartographie de l'aléa inondation par le Roubaud » réalisée par le bureau d'études Ipseau (cf. rapport explicatif du Territoire à Risque Important de Toulon Hyères) date de 1998 et qu'elle ne tient donc compte ni des nouvelles constructions sur son bassin versant, ni des phénomènes climatiques récents (notamment les deux inondations successives de septembre et novembre 2014).
- qu'en l'absence de données et d'études exploitables sur le Roubaud, les cartographies des surfaces inondables du Roubaud par un événement fréquent et extrême ont été réalisées à partir des résultats de l'outil de modélisation simplifié CARTINO. Or cette modélisation ne tient pas compte des ouvrages hydrauliques (buse, pile, pont, tunnel) qui sont pourtant en grande partie responsables des inondations de 2014. On peut donc légitimement s'interroger sur la pertinence des résultats de cette étude.
- que les 5 bassins de rétention prévus le long du Roubaud (cf. planche Ouest – Centre urbain du PLU) ne sont à ce jour ni construits, ni même budgétisés par TPM alors qu'ils sont primordiaux pour le futur PLU,
- que les deux ponts du Roubaud actuellement considérés « à fort risque d'inondation » (des deux côtés du jardin Olbius Riquier) n'ont pas d'emplacement réservé dans le PLU afin de permettre leur réfection.
- que le rattachement du Roubaud au PAPI de l'Eygoutier nous fait craindre que le Roubaud devienne le « parent pauvre » de l'Eygoutier en terme de dotations, eu égard à leurs différences de tailles et d'impacts sur les communes alentours,

Pour toutes ces raisons :

- j'ai souhaité porter à votre connaissance, ainsi qu'à celle de Monsieur le Directeur de la DDTM, ces éléments qui nous semblent essentiels aux personnes publiques associés afin de rendre leur avis sur le PLU hyérois,
- j'ai l'honneur de solliciter de votre part une audience afin de vous exposer plus en détail la problématique de notre quartier (notamment les impacts sur le réseau routier que je n'ai pas développé ici) et obtenir également des informations sur le classement du quartier des Rougières dans le nouveau PPRI.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Reynold IGNACE
Président du CIL du quartier des Rougières



Copies : Monsieur le Directeur de la DDTM
 Mme la Présidente de l'Association Var Inondations Ecologie